

2022 DSOL 1 SG DAC : Olympiade Culturelle - Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Mois Parisien du Handicap offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés. Se rencontrer, échanger, se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence. Au-delà du travail quotidien accompli dans les vingt arrondissements parisiens, par les mairies, les associations, les établissements médico-sociaux, les établissements scolaires et bien d'autres acteurs locaux, des temps forts permettent dans l'année d'affirmer cet objectif.

Depuis 2009, la Ville de Paris, a ainsi initié le « Mois Extra Ordinaire du handicap » pour promouvoir, autour d'évènements festifs, de conférences ou de débats, l'apport des Parisiens en situation de handicap à la vie de la Cité. En 2018, le Mois-Extraordinaire changeait de nom, pour devenir le Mois Parisien du Handicap. Ce changement s'est fait dans une volonté de lisibilité et d'une nouvelle dynamique pour le handicap dans Paris.

La 13e édition du Mois Parisien du Handicap se tiendra durant le mois de juin 2022. Pour cette nouvelle édition, l'art, la culture, le sport, et les loisirs seront à nouveau mis à l'honneur, au travers de nombreux événements participatifs et accessibles organisés avec l'appui de différents partenaires : associations, médiathèques, musées, conseils locaux du handicap...

Le présent projet de délibération propose d'attribuer une subvention à l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap, porté par l'association AD'REV. Les financements des autres actions associatives organisées dans le cadre de l'événement feront l'objet d'un projet de délibération ultérieur.

L'association **AD'REV**, a pour objet de créer et diffuser des projets artistiques, notamment chorégraphiques, et des événements culturels. La compagnie de l'association intitulée « La Halte-garderie », est une compagnie de danse dirigée par Johan Amselem. A travers ses créations avec professionnels et amateurs, ses projets participatifs

intergénérationnels, ses actions artistiques dans des établissements médico-sociaux ou scolaires, la compagnie cherche à valoriser les singularités et à créer du lien.

Pour cette 3e édition l'association propose de donner une ampleur particulière au Bal arrangé, et de l'inscrire dans le cadre de l'Olympiade culturelle, qui va se déployer jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Ce sera l'occasion d'œuvrer particulièrement au dialogue entre l'art et le sport et d'encourager le rapprochement des mondes artistiques et sportifs et permettre l'accès au plus grand nombre à la diversité culturelle.

Les personnes en situation de handicap font partie des publics les plus éloignés de l'offre et de la production culturelle. En accélérant la mise en accessibilité des équipements culturels, en favorisant la mise en image des différents types de handicap et en promouvant les initiatives d'artistes en situation de handicap, l'Olympiade culturelle est au cœur de l'héritage des Jeux visant à changer nos représentations collectives sur le handicap.

Ce dispositif de bal participatif utilise des procédés de création avec des amateurs afin de proposer un événement inclusif, ouvert à toutes et tous. La compagnie propose à des danseurs professionnels et à des amateurs de se rencontrer le temps d'une expérience chorégraphique. Pour cela, elle met en place des ateliers préparatoires avec ses partenaires (structures médico-sociales, culturelles...) pour proposer une initiation à la danse contemporaine et préparer les participants à devenir les complices de ces aventures chorégraphiques.

En 2021, malgré les conditions sanitaires, le Bal arrangé a réussi à rassembler 95 « complices », danseurs amateurs, dont la moitié en situation de handicap. En 2022, AD'REV ambitionne de tripler le nombre de structures partenaires et doubler le nombre d'ateliers.

21 structures partenaires vont participer au projet. AD'REV va réunir les résidents et usagers de 4 Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM Batignolles 17e, FAM Résidence du Maine 14e, FAM Dumonteil 12e, FAM Les 2 marronniers 10e) et un Centre d'accueil de Jour (CAJ La Note bleue 12e) ; 8 structures culturelles (Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, CENTQUATRE, La Place, conservatoires des 10e, 15e et 17e arrondissements, conservatoire à rayonnement régional.....) ; 3 Mairies d'arrondissement (Paris Centre, 11e, 19e), et 5 clubs sportifs. Par ailleurs, 40 ateliers vont former au moins 250 complices, dont un tiers en situation de handicap au cœur du projet, à des chorégraphies aux formes insolites dans lesquelles ils vont entraîner le public le jour du bal, avec DJ et musiciens en direct. Les ateliers sont organisés entre janvier et juin pour préparer le bal qui se tient pendant le Mois Parisien du Handicap. Ce bal inclusif vise à donner une place centrale aux personnes en situation de handicap, à favoriser les rencontres et les échanges entre des personnes aux quotidiens éloignés, et à provoquer une inclusion

inversée dans le sens où les personnes en situation de handicap mènent la danse et incluent à leur bal le public non initié.

Autre spécificité cette année, AD'REV inscrit son projet dans le cadre de l'Olympiade Culturelle. Elle propose une alliance avec des clubs de sport et parasport, pour permettre la rencontre entre danseurs et sportifs. Une série d'ateliers sera imaginée autour du sport et de la danse, avec une animation en commun des ateliers. Les chorégraphies seront en partie inspirées des gestes sportifs. Le bal s'ouvrira par la réalisation des 5 anneaux olympiques chorégraphiés : un inspiré de la natation, un des sports collectifs, un des arts martiaux, un de l'athlétisme et un du breakdance et du skateboard, symboles de la modernité des Jeux 2024.

La présentation des anneaux olympiques chorégraphiés interviendra avant le bal, comme une cérémonie d'ouverture. Chaque anneau s'alternera sur des musiques différentes qui pourraient être jouées en direct. De multiples chorégraphies représenteront les différentes disciplines évoquées. Des sportifs et des danseurs, professionnels et amateurs, en situation ou non de handicap, retranscriront l'aspect fédérateur, inclusif du sport et de la danse. Ils danseront successivement sur et à l'intérieur de leur cercle. Puis les 5 anneaux se réuniront et se dissoudront pour que « Le Bal Arrangé » commence.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, qui participe activement à la dynamique du Mois Parisien du Handicap et à l'Olympiade Culturelle, je vous propose d'approuver l'attribution de subventions à l'association AD'REV pour un montant total de 25 500 euros, soit 10 000 euros au titre de l'Olympiade Culturelle, 8 000 euros au titre du handicap et 7 500 euros au titre de la culture (développement des publics).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris